



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Cergy-Pontoise, le

DIRECTION RÉGIONALE ET
INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'ÉNERGIE D'ÎLE-DE-FRANCE

Unité départementale du Val-d'Oise

Vu pour être annexé
A mon arrêté du :

31 MAI 2018

ARRETE N° 2018/02

Création de Secteurs d'Information sur les Sols

Commune d'EAUBONNE

Le Préfet du Val-d'Oise
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

VU l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 21 décembre 2017 proposant la création de SIS sur la commune d'Eaubonne ;

VU l'avis émis par le maire de la commune d'Eaubonne ;

VU l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols par courriers du 17 juillet 2017 ;

VU les observations du public recueillies entre le 18 juillet 2017 et le 18 septembre 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 février 2018 donnant délégation de signature à monsieur Maurice BARATE, secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

CONSIDÉRANT que les activités exercées par la société ALUZA sont à l'origine de pollution des sols ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRÊTE

Article 1 : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information des Sols suivant est créé : **SIS n° 95SIS00086 relatif au site ALUZA.**

Ce Secteur d'Information des Sols est annexé au présent arrêté préfectoral.

Article 2 : URBANISME

Le secteur d'Information des Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site Internet : <http://www.georisques.gouv.fr>

Le secteur d'information sur les sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune d'Eaubonne.

Article 3 : Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune d'Eaubonne compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du Val-d'Oise.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, le maire d'Eaubonne, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy-Pontoise, le

14 FEV. 2018

le Préfet,
Pour le préfet,
Le Secrétaire Général

Maurice BARATE



Identification

Identifiant 95SIS00086
Nom usuel Aluza
Adresse 15 rue Louis Armand
Lieu-dit
Département VAL-D'OISE - 95
Commune principale EAUBONNE - 95203



Caractéristiques du SIS L'activité de fonderie de métaux pour la fabrication de pièces destinées en grande partie à l'industrie automobile a commencé sur le site en 1977, jusqu'en février 2011, la société étant placée en liquidation judiciaire en 2011. Un audit environnemental a été réalisé en 2000, une étude d'impact en 2006 et un diagnostic environnemental en 2012 à l'occasion des travaux de dépollution. Ces études ont montré de légers impacts en hydrocarbures et métaux lourds (aluminium et zinc) à différents endroits du site, notamment au niveau de l'ancien atelier de fonderie. Après les travaux de dépollution menés suite à la cessation, la compatibilité de l'état du site avec un usage de type industriel a été démontrée.

Etat technique Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire

Observations

Références aux Inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base S3IC (Installations Classées)	65-11163	http://gidic.dgpr.i2/sigic/sigic/fichierT.php?base=65&numero=11163
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9502076	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9502076

Vu pour être annexé
A mon arrêté du :

31 MAI 2018

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Précision des contours

Localisation D'après des plans et photos aériennes à l'échelle appropriée

Cadastre Périmètre conforme au parcellaire IGN / conforme au plan cadastral (cadastre.gouv.fr)

Observations sur la numérisation

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 647129.0 , 6878396.0 (Lambert 93)

Superficie totale 6430 m²

Perimètre total 362 m

Précision des contours Bonne

Liste parcellaire cadastral

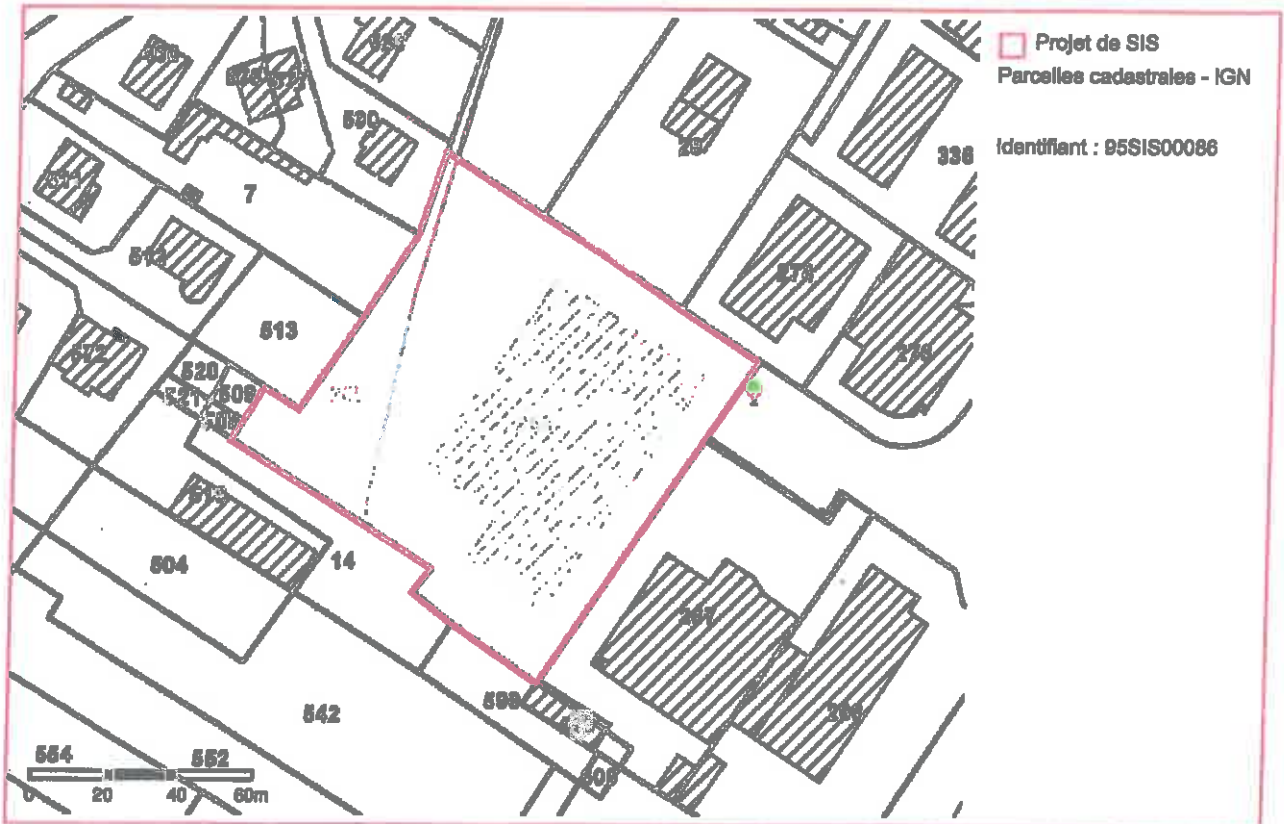
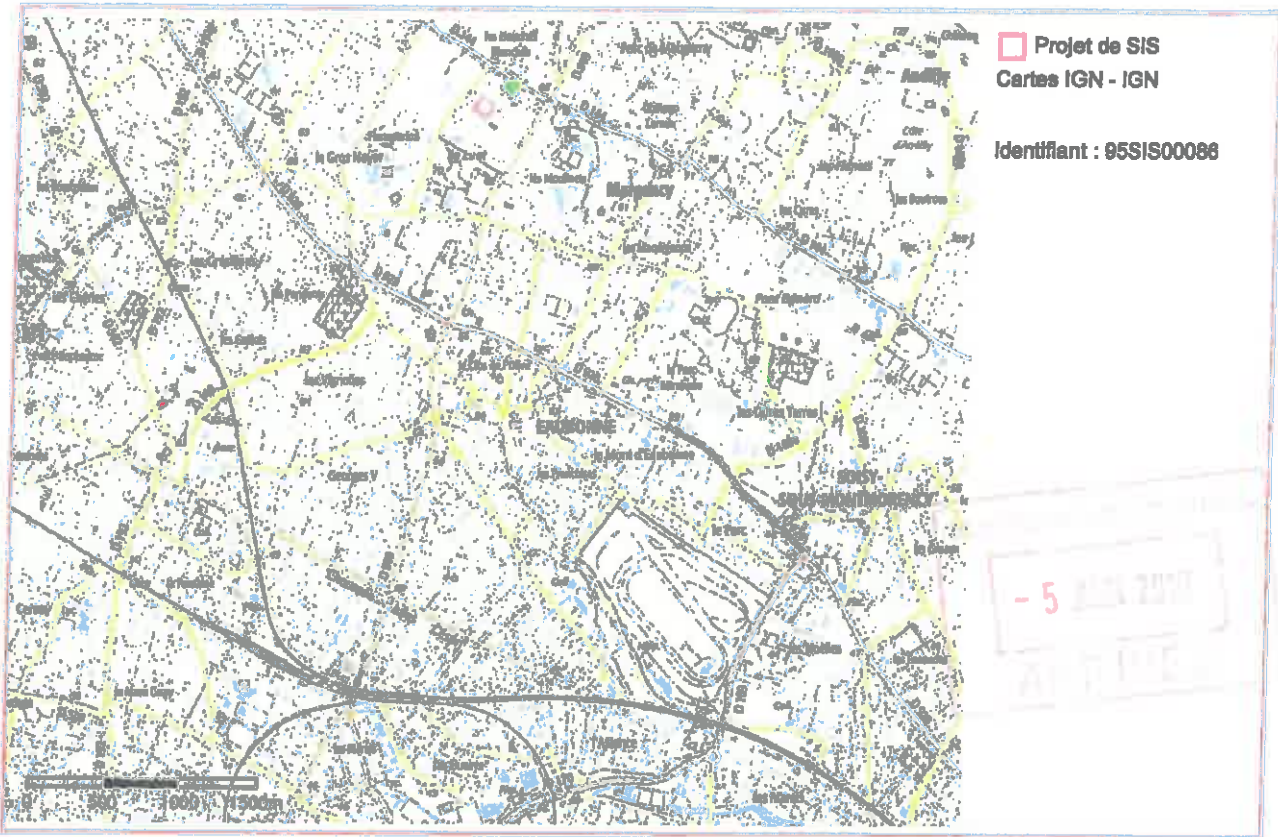
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
EAUBONNE	AC	265	04/07/2016
EAUBONNE	AC	266	04/07/2016

Gestion de documents

Titre	Commentaire	Diffusable
-------	-------------	------------

Cartographie



Vu pour être annexé
A mon arrêté du :

31 MAI 2019

